

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 3-4

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Récolte des graines forestières.

Renseignements donnés par *C. Appel*, Darmstadt.

Essences feuillues. La récolte des glands de *chêne pédonculé* est, pour ainsi dire, nulle en Allemagne. La frontière de la Hollande et la Belgique ont fourni de quoi suffire aux besoins de l'automne. Se hâter de demander les livraisons du printemps, car le stock est peu considérable. La récolte du *rouvre*, dans le Spessart, est peu abondante. L'Autriche, il est vrai, peut fournir une certaine quantité de glands ; mais les frais de transport sont très élevés et il est difficile d'obtenir des livraisons, exemptes de mélange avec les glands de *Quercus cerris* et d'autres sortes.

La *fainée* est absolument nulle.

Les conditions atmosphériques du printemps 1907 ont été peu propices à la floraison de la plupart des feuillus ; le rendement des *érables* est insignifiant ; de même, celui de l'*aune noir*, alors que celui de l'*aune blanc*, est, par contre, beaucoup plus favorable. Récolte nulle pour le *bouleau* et le *charme* ; un peu meilleure pour le *frêne* et pour l'*acacia*. Il reste encore quelque peu de graines d'*ormeau*.

Résineux indigènes. Médiocre récolte de *cônes de pin*, en Allemagne et en Autriche. Celle-ci est meilleure en Belgique, en sorte que les graines sont très recherchées et les prix élevés. La sécherie Appel s'est approvisionnée en Belgique, dans de bonnes conditions. La récolte prochaine sera faible en Allemagne et en Autriche ; on fera donc bien de hâter les demandes.

L'*épicéa* n'a, pour ainsi dire, pas porté de cônes. Il reste encore de l'excellente graine provenant de la récolte précédente, qui sera vendue à des prix moyens.

Il en est de même du *mélèze* dont la récolte est nulle en Allemagne et en Autriche. Les graines du *pin Weymouth* sont peu abondantes et leur prix reste élevé.

Peu de graines de *sapin blanc* ; la Forêt-Noire en livre quelque peu, d'excellente qualité ; mais les prix se ressentent de la disette.

L'*arole* n'a rien donné au Tirol ; ailleurs, petites récoltes et prix élevés. De même pour le *pin noir d'Autriche* ; par contre, on peut se procurer à bon prix, les graines du *pin de montagne*.

Résineux exotiques. Très peu de graines de *Douglas*. Par contre, la graine de *Pinus Banksiana* pourra être livrée dans de bonnes conditions ; il en est de même de celle du *Sitka* et du *Sapin de Nordmann*. On ne sait encore rien de la récolte du *Larix leptolepis*.



Chronique forestière.

Confédération.

Réorganisation de l'Inspection fédérale des forêts. Le Conseil fédéral ayant soumis aux Chambres un projet de réorganisation du Département

de l'Intérieur, les commissions réunies à Berne le 2 courant, sous la présidence de M. Blumer, décident de rapporter dans la session d'été.

Ecole polytechnique, division des forêts. Profitant du projet de réorganisation de l'Ecole polytechnique actuellement en travail, la conférence des professeurs de la division forestière demande l'introduction d'un 7^{me} semestre, afin de décharger le plan d'étude et de modifier le semestre d'examen final, combiné aujourd'hui d'une façon absolument anormale.

Cantons.

Berne. *M. de Steiger*, conseiller national et conseiller d'Etat, chargé de la Direction cantonale des forêts, est mort, à Berne, à l'âge de 72 ans. Le défunt avait succédé à ce poste, il y a deux ans, à M. de Wattenwyl, sortant légalement de charge.

L'administration forestière bernoise perd en M. de Steiger un chef dont elle avait su apprécier la grande compétence et la parfaite urbanité.

M. Moser, le nouveau conseiller d'Etat bernois, jusqu'ici directeur de l'Ecole d'agriculture de la Rütti, prend la Direction des domaines et des forêts.

Grisons. *Nouvelles du personnel.* M. D. Vital, administrateur forestier de la commune de Sent, passe inspecteur forestier d'arrondissement à Schuls (Basse-Engadine), à la place de M. Rimathé décédé. Il est remplacé à Sent par M. F. Graf, expert forestier de Rebstein (St.-Gall).

Argovie. *Un exemple à imiter par d'autres que les administrations communales.* Le Conseil bourgeois d'Aarau, en reconnaissance des services rendus par M. Meisel, démissionnaire, décide de lui accorder une pension retraite de fr. 2500 par an.

Nouvelles du personnel. M. A. Brunnhofer, administrateur forestier de Bremgarten, est nommé inspecteur forestier du IV^{me} arrondissement, à la place de M. Schmuziger, appelé à Aarau.

Vaud. *Société vaudoise des forestiers.* C'est le 15 février que la société vaudoises des forestiers a eu son assemblée ordinaire d'hiver à Lausanne. Cette réunion revêtait un certain caractère de solennité du fait qu'elle coïncidait avec le cinquantième anniversaire de sa fondation.

De l'intéressant rapport sur l'exercice 1907 présenté par M. Badoux, président de la Société, nous extrayons ce qui suit.

Quatre membres sont décédés, entre autres Messieurs Niquille et de Torrenté qui de tous temps se sont fort intéressés au développement de la Société.

La nomination d'un de nos membres les plus assidus, M. Paul Barras, au poste d'inspecteur cantonal des forêts du canton de Fribourg, a été enregistrée avec beaucoup de satisfaction.

L'effectif de la Société était au 31 décembre 1907 de 350 personnes, il y a eu, outre les 4 décès cités plus haut, 16 démissions largement compensées par l'admission de 51 nouveaux membres. Tous

les gardes forestiers de triage vaudois, à une ou deux exception près, font à présent partie de la Société.

L'état de la caisse n'est pas alarmant. Les comptes bouclent par un boni de fr. 190.83 et la fortune de la Société s'élève à fr. 8765. Il ne faudrait cependant pas déduire de ces chiffres que nous thésaurisons ; loin de là, ce n'est que grâce à des circonstances imprévues qui ont retardé des dépenses importantes que l'exercice boucle d'une façon satisfaisante.

Les concours de bonne tenue de pépinières ont eu lieu dans les VII^e, VIII^e et X^e arrondissements. Huit diplômes ont été décernés.

Le subside au journal forestier suisse a été continué en 1907 et la caisse a payé de ce chef fr. 102. Conformément à une décision prise à Begnins en juin 1907, ce subside sera maintenu en 1908.

Les pépinières scolaires dont le nombre a rapidement augmenté, ont reçu des primes de différentes valeurs, au montant total de fr. 285. Les rapports sur l'activité de ces pépinières en 1907 sont arrivés avec quelque retard en nombre à peu près égal. Comme d'habitude les inspecteurs forestiers examineront les travaux exécutés d'ici au mois de mai et l'assemblée d'été adjugera les primes conformément aux préavis qui lui auront été faits.

L'Agenda forestier de la Suisse romande a paru et a trouvé facilement un grand écoulement, ce qui est bien la preuve qu'il répondait à un besoin réel, quoiqu'on en ait bien voulu dire. Il a donc obtenu un franc succès, tous les frais sont couverts, la Société a même pu encaisser un petit, oh très petit, bénéfice. Pour un premier exercice ce n'est pas mal et il n'y a pas de raison pour que cette réussite ne s'accentue encore. C'est donc bien sincèrement que l'assemblée générale a voté des remerciements à MM. Borel et Sack, président de la Commission spéciale et éditeur, qui n'ont craint aucune peine et aucune sacrifice pour mener à bien cette entreprise.

M. Borel reste à la tête de la Commission de l'Agenda dont le mandat est continué. Cette commission se réunira au mois de mai pour décider des changements à apporter à l'édition de 1909. Il est dores et déjà certain que cette édition sera définitive, c'est-à-dire que tous les chapitres y seront traités. Pour ne pas augmenter le volume du livre, il sera nécessaire de réduire d'autres chapitres qui de l'avis de tous ont reçu une trop grande importance étant donné le caractère et le but de la publication. Il sera ainsi fait droit aux critiques adressées à la première édition. M. Borel, inspecteur cantonal des forêts, à Genève, recevra jusqu'au 15 avril toutes les observations ou propositions de modification concernant l'Agenda.

L'enquête sur les arbres remarquables du canton de Vaud est à peu près terminée, 300 arbres environ ont été signalés par les inspecteurs forestiers d'arrondissement. Le comité a l'autorisation de s'adjoindre deux membres de la société pour continuer les études que comporte cette question. En 1908 on pourra procéder au choix des plantes à

photographier et faire faire la plupart sinon toutes les photographies.

Le genre de publication reviendra sur le tapis l'hiver prochain ; le choix est assez difficile à faire. Sans être indiscret nous croyons pouvoir dire que le comité serait disposé à publier une brochure contenant environ 20 grandes phototypies hors texte, un texte explicatif et une cinquantaine de petits dessins à la plume placés dans le texte.

Saisi par la Société de développement de Romainmôtier d'une demande de subvention pour acquisition d'un hêtre remarquable, le comité a préavisé pour que cette demande ne soit pas prise en considération. Non pas que la question ne l'intéresse pas, mais un antécédent de ce genre pourrait avoir des conséquences très graves et contribuerait à rompre bientôt l'équilibre des finances de la Société.

L'assemblée d'été 1908 aura lieu dans le X^e arrondissement (La Vallée). Le programme provisoire établi par M. Piguet, inspecteur forestier, prévoit pour le premier jour une course dans le forêts de la commune de Morges et pour le deuxième, une excursion dans la partie centrale du Risoud. La séance aura lieu le soir du premier jour ; elle sera très courte et fera vite place à une soirée familière qui a beaucoup manqué l'an passé. Cette réunion est fixée aux 26 et 27 juin.

M. Borel a fait part l'assemblée d'une nouvelle proposition du comité tendant à faciliter aux membres l'acquisition d'ouvrages forestiers en accordant des subsides. Une somme de fr. 100 a été inscrite dans ce but au budget de 1908. Comme il est fort difficile d'établir une liste des livres à recommander, M. Borel propose de fixer un délai pendant lequel toute personne qui veut être mise au bénéfice du subside, pourra s'inscrire en indiquant le ou les titres des ouvrages qu'il désire posséder. Le comité examinera toutes les demandes, jugera si oui ou non il peut accorder le subside pour les livres indiqués et répartira la somme dont il dispose également entre tous les quémandeurs. Il est nécessaire de procéder de cette manière pour ne pas favoriser plus spécialement certains rats de bibliothèque. Le comité fera venir lui-même les livres demandés.

Dans la discussion qui a suivi cette proposition on a émis le vœu que ce subside ne soit accordé qu'aux gardes forestiers. Le fruit que retireraient de leurs lectures les inspecteurs forestiers, disait on, ne saurait avoir une grande influence sur l'avancement de la cause forestière étant donné leur petit nombre. Il nous semble cependant qu'aux prix où sont aujourd'hui les ouvrages forestiers il ne serait qu'équitable de leur en faciliter l'acquisition, d'autant plus que celui qui veut se tenir au courant de toutes les recherches et de tous les progrès doit lire beaucoup.

A la votation l'assemblée a décidé qu'en 1908 le subside de fr. 100 ne serait destiné qu'aux seuls gardes forestiers de triage.

Notre provision de statuts étant épuisée, le comité avant de les faire réimprimer, avait jugé bon de remanier certains articles dont l'application était devenue difficile en raison du développement rapide des affaires de la société.

C'est pourquoi une révision des statuts figurait à l'ordre du jour. Les propositions du comité tendaient à porter à 5 le nombre de ses membres permanents ; l'inspecteur forestier-directeur de la course d'été n'appartiendrait plus désormais qu'à titre consultatif au comité. La scission des fonctions de secrétaire et de caissier lui semblait également désirable si l'on veut répartir équitablement le travail entre ses membres et ne pas laisser toute la besogne à une seule personne qui est réellement surchargée à certains moments de l'année. L'assemblée a approuvé ces modifications et a en même temps modifié d'autres articles de façon à donner une existence légale aux membres d'honneur dont il n'était pas encore fait mention dans nos statuts.

A la votation l'assemblée décida que les articles revisés entreraient immédiatement en vigueur, mais que le comité avait à présenter dans le délai d'un au une révision complète des statuts. Certains articles paraissaient à quelques-uns de nos membres trop rigides et ils préféreraient avoir des statuts très brefs et un règlement. Il nous semble que c'est méconnaître la valeur de nos statuts de 1894 dont M. Mallet qui était président alors, a pris vivement la défense. Il a rappelé que c'était M. de Blonay qui avait préparé ces statuts avec beaucoup de soin et de précision. Et il est de fait qu'il faudrait aller loin pour trouver une société dont les statuts soient à la fois si clairs et si concis, car quoiqu'on en dise, ils sont courts. Pourquoi dès lors vouloir renverser l'édifice construit avec tant de peine il y a 15 ans seulement ? La rigidité qu'ou lui reproche n'est même qu'apparente ; celui qui étudie soigneusement le texte, reconnaîtra que dans le principal article incriminé, celui qui a trait aux réunions, il y a un „dans la règle“ qui laisse aux assemblées toute latitude pour fixer le lieu et la date de ses réunions d'hiver et d'été. Enfin est-ce une simplification que de remplacer des statuts qui sont brefs, nous le répétons, par d'autres statuts qui ne seront peut-être guère plus courts et en tous cas moins clairs et par un règlement qui sera certainement indéfiniment long et auquel il y aura toujours quelque chose à retoucher.

Mettant aussitôt en pratique les articles concernant la nomination de membres d'honneur, l'assemblée acclame comme tels nos trois membres fondateurs. MM. Curchod-Verdeil, ancien inspecteur forestier de la ville de Lausanne, Mallet, ancien inspecteur forestier de la ville de Nyon, et Bertholet, inspecteur forestier du IV^e arrondissement ; elle en fait autant à l'égard de M. Oyex-Ponnaz, le distingué chef du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, en raison des éminents services qu'il a rendu à la cause forestière lors de l'élaboration de la loi de 1904.

Ce fut la clôture de la partie administrative à laquelle succéderont les communications individuelles dont nous citerons ici que les plus importantes.

M. Buchet, inspecteur forestier de la ville de Lausanne, a apporté une loupe de hêtre de dimensions phénoménales. M. Moreillon, inspecteur

forestier du VII^e arrondissement, fait circuler des branches de sapin blanc atteintes du „rouge du sapin“ (*Phoma abietina*), maladie qui a fait couler beaucoup d'encre en France, mais dont l'importance a été singulièrement exagérée. Ces branches proviennent d'un des seuls endroits où, si nous ne faisons erreur, elle a été constatée en Suisse, soit du pâturage des Pilles appartenant à la commune de Givrins et situé à proximité du hameau de La Cure.

M. Badoux qui n'est jamais à court de nouveautés forestières, nous présente un agenda forestier japonais qu'il a reçu de M. Honda, professeur à l'Ecole forestière de Tokio ; cet agenda qui paraît depuis 1903, se tire à 10,000 exemplaires (agenda forestier vaudois : 1000 exemplaires). Le même nous fait part ensuite d'une intéressante statistique du rendement des forêts communales de l'arrondissement de Vevey. Comme nous ne doutons pas que M. Badoux ne publie tôt ou tard ces résultats, nous nous abstiendrons d'en relever le détail de crainte d'être incomplet, ce qui est toujours dangereux en matière de statistique.

M. Badoux et de Luze ont constaté tous deux la présence du *Peridermium strobi*, le premier sur le mélèze, le second sur des plants de pin Weymouth importés du Holstein.

Pour finir, Monsieur de Luze a présenté des crampons d'émondage inventés par le garde auxiliaire Besson, à Apples.

En dernier lieu l'assemblée écouta avec une attention remarquable les trois conférences figurant à l'ordre du jour.

La première, un aperçu historique de l'activité de la société pendant son premier demi-siècle, était un sujet d'actualité puisqu'il s'agissait de commémorer le cinquantenaire de son existence.

M. Pillichody, adjoint de l'Inspection fédérale des forêts, a ensuite parlé du pin de montagne ; il s'est plus particulièrement étendu sur les avantages que présente cette essence pour le reboisement de stations froides. Il a fait à cet égard des essais dans le Jura neuchâtelois qui, sans être définitifs, ont cependant donné jusqu'à présent de très bons résultats. M. Pillichody a saisi l'occasion qui lui était offerte, pour parler des marais et des tourbières menacées par un assainissement toujours plus complet de toutes les régions et pour en réclamer la conservation au moins partielle à cause du grand intérêt qu'ils présentent au point de vue botanique.

M. Muret, inspecteur cantonal des forêts, s'était obligamment offert à présenter un rapport sur le congrès international d'agriculture de Vienne. Parmi les thèmes forestiers mis en discussion à Vienne, M. Muret a choisi, pour en développer les conclusions au sein de notre assemblée, celui qui traitait de „la façon de créer et d'obtenir en forêt le plus grand rendement en volume“. Des conclusions, citées nous n'en relèverons ici qu'une, parce que c'est la plus importante et la seule qui puisse influencer les méthodes d'aménagement : le maximum de rendement est fourni par des peuplements clairs et mélangés ; le houppier doit avoir en hauteur le 50 % de la hauteur totale de l'arbre. Inutile de dire

que dans les peuplements d'épicéa jamais éclaircis tels qu'on en voit encore souvent chez nous, le houppier n'a guère que de 10 à 30 % de la hauteur de l'arbre.

Ces trois travaux doivent, d'ailleurs, paraître sous peu dans le Journal forestier suisse conformément au vœu exprimé au nom de l'assemblée par M. Badoux ; nous y renvoyons donc ceux que ces questions intéressent.

Quatorze nouveaux membres ont été reçus dans la société et le comité a été constitué pour la période triannuelle de 1908 à 1911 (nouvel article 23 des statuts) de MM. Badoux, inspecteur forestier, à Montreux, président ; Borel, inspecteur cantonal des forêts à Genève, de Luze, inspecteur forestier à Morges, Petitmermet, forestier aménagiste à Lausanne, Barbey, expert forestier à Montcherand, membres.

Au dîner qui a suivi la séance, M. Badoux a porté la santé de nos membres d'honneur qui ont remercié par l'organe de M. Mallet. Puisque l'on était en train de commémorer des jubilés, M. le président a signalé celui que fête cette année le garde Dony, à Bioley-Orjulaz dont la famille a depuis 100 ans la surveillance de la forêt cantonale d'Orjulaz ; d'autre part, la famille des frères Besson en est à sa cent-cinquantième année de service dans les forêts particulières de Fermens. Ces gardes sont vivement félicités et c'est en leur souhaitant une descendance de forestiers au moins égale que les participants se quittent non sans s'être préalablement donné rendez-vous à la Vallée, au mois de juin.

M. Petitmermet.

Valais. *Loi cantonale sur les forêts.* Le Grand Conseil discute actuellement un projet de loi forestière, destinée à remplacer celle de 1873. Nous résumerons ici les modifications apportées à la législation actuelle.

Etranger.

France. *Projet de loi sur les défrichements.* A la séance du 20 février dernier, le ministre de l'Agriculture a déposé sur le bureau de la Chambre des députés le projet de loi renforçant la police et la surveillance des défrichements, qui avait été élaboré, lors de la précédente législature, par la commission du Code forestier. Ce projet modifie et complète le titre XV et les articles 219 à 225 et 159 du Code forestier.
— Nous reviendrons, en son temps, sur ce projet de loi.

Commission des pâturages, du reboisement et de la conservation des forêts particulières. Le *Journal officiel* du 29 février 1908 publie l'arrêté suivant du ministre de l'Agriculture :

Une commission est instituée au ministère de l'Agriculture, sous la présidence du ministre, à l'effet d'étudier toutes les questions relatives à l'amélioration et à l'aménagement des pâturages ou prairies et à la réglementation de la dépaissance dans les pays de montagne, pour compléter l'œuvre du reboisement et en atténuer les charges.

La commission aura aussi à s'occuper des moyens à employer pour activer la mise en valeur des terrains incultes, surtout de ceux appar-

tenant aux communes; elle aura également pour mission de rechercher les mesures à prendre pour assurer la conservation des forêts particulières.



Bibliographie

Recherches sur la répartition des plantes ligneuses croissant spontanément en Suisse. Elaborées et publiées par ordre du Département fédéral de l'Intérieur sous la direction de l'Inspection fédérale des forêts à Berne et du musée botanique de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Livraison 2. Territoire de la vallée de Binn (Valais) par le Dr. A. Binz, Bâle — Avec 1 carte.

* * *

Meddelanden från statens skogs försöksanstalt Häftet 4. 1907. **Mitteilungen aus der forstlichen Versuchsanstalt. Schwedens.** Heft 4. 1907. Stockholm 1908.

Le 4^{me} fascicule du bulletin annuel de la station suédoise d'essais forestiers renferme trois mémoires dont le premier en particulier „*Die zu Kiefern- und Fichtenplättensaaten erforderliche Samenmenge*“ présente un intérêt général. L'auteur Alex. Maas expose le résultat d'essais d'ensemencement entrepris dans 7 pépinières différentes situées entre le 57° 37', et le 64° 15' de latitude. La station la plus basse étant à 120 m la plus élevée à 320 m d'altitude. Chaque pépinière, partagée en 27 plates-bandes de 30 à 40 m de longueur reçut 8 rangées de semences. Les essais furent commencés au printemps de 1905 avec des graines de pin et d'épicéa de diverses provenances à raison de 5, 10, 20 ou 40 graines par carré ou surface de 30 cm de côté. Le nombre total des plates-bandes étant de 189, 105 furent ensemencées avec des graines de pin, 84 avec des graines d'épicéa.

L'examen des plates-bandes à la fin de la seconde année a permis de tirer les conclusions suivantes:

En ne semant que 5 graines par carré de 30 cm de côté on n'obtient le plus souvent qu'un nombre tout à fait insignifiant de jeunes pieds, le plus souvent un seul par plate-bande. En employant 10 graines pour la même surface on obtient, lorsque les conditions climatiques sont favorables, un résultat satisfaisant. Avec 20 graines par carré on augmente les chances de réussite, et même en cas de conditions climatiques défavorables, le rendement est satisfaisant.

40 graines par carré donnent par contre une croissance trop dense et les jeunes plantes se nuisent réciproquement.

En conséquence, l'auteur recommande, pour le pin et l'épicéa, de semer 10 à 20 graines par carré de 30 cm de côté, soit environ 100 à 200 par m², à condition que la faculté germinative des graines employées ne soit pas inférieure à 70 %.

Les semis de pin et d'épicéa effectués dans les 7 stations sus-mentionnées avec un total de 58,300 graines de pin et 54,830 graines d'épicéa ne fournirent